

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01726

Numéro SIREN : 531 986 610

Nom ou dénomination : A2MA

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2021 sous le numéro de dépôt 37951

Comptes annuels

SASU SASU A2MA

4 RUE DU PROFESSEUR LANGEVIN

33150 CENON

Exercice clos le : 30 JUIN 2021

APE : 4329B SIRET : 53198661000024

Certifié conforme,

Le Président

(signature)



Le 10/11/2021

EXPERTISE CONSEIL FUSTER COSTES

1 ALLEE ELSA TRIOLET

LES BUREAUX DE PALMER

33150 CENON

Tel: 0557777790

Fax: 05 57 77 77 97

Désignation de l'entreprise		SASU SASU A2MA		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		4 RUE DU PROFESSEUR LANGEVIN		33150 CENON		
Numéro SIRET *		5 3 1 9 8 6 6 1 0 0 0 0 2 4				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 1		
				Exercice N-1 clos le 3 0 0 6 2 0 2 0		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014	9 636	016	4 997	
					4 639	
					1 082	
	Immobilisations corporelles *	028	131 657	030	94 695	
					36 962	
					49 847	
	Immobilisations financières * (1)	040	26 622	042	26 622	
					26 622	
Total I (5)		044	167 914	048	99 691	
					68 223	
					77 551	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	36 737	052	36 737	
					26 470	
	Marchandises *	060	22 285	062	22 285	
					15 466	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	290 290	070	290 290
		Autres * (3)	072	3 453	074	3 453
						292 538
						3 465
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	389 601	086	389 601		
					408 242	
Charges constatées d'avance *	092	3 445	094	3 445		
					2 625	
Total II		096	745 811	098	745 811	
					748 805	
Total général (I+II)		110	913 725	112	99 691	
					814 034	
					826 356	
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000		10 000	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	1 000		1 000	
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	203 814	
					189 375	
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	29 035		24 440	
	Provisions réglementées	140				
Total I		142	243 850		224 814	
Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	272 687		292 178	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			1 422	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	79 106		60 360	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	15 146	172	144 158	
					186 317	
	Produits constatés d'avance	174	74 233		61 265	
Total III		176	570 184		601 542	
Total général (I + II + III)		180	814 034		826 356	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	
					833	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU SASU A2MA

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	4 986	412	4 650	414		416	9 636	9 636
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	8 064	442	1 150	444	3 226	446	5 989	5 989
	Installations générales, agencements divers	450	3 788	452		454		456	3 788	3 788
	Matériel de transport	460	115 636	462	2 544	464	11 500	466	106 680	106 680
	Autres immobilisations corporelles	470	16 055	472		474	856	476	15 199	15 199
Immobilisations financières		480	26 622	482		484		486	26 622	26 622
TOTAL		490	175 151	492	8 344	494	15 582	496	167 914	167 914
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500	3 904	502	1 093	504		506	4 997	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	6 541	532	1 201	534	3 226	536	4 516	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 368	542	674	544		546	3 042	
	Matériel de transport	550	71 074	552	12 834	554	11 500	556	72 407	
	Autres immobilisations corporelles	560	13 714	562	1 871	564	856	566	14 729	
TOTAL		570	97 600	572	17 673	574	15 582	576	99 691	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
						⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1										
2				CF ETAT ANNEXE						
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578 15 582	580 15 582	582	584 833	586 833	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596 833	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU SASU A2MA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	Déficits de l'exercice	860
		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996
--	-----	---	-----

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	154 790
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	109 782
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cgsl Quadra

A2MA

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 4 rue du Professeur Langevin

33150 CENON

531 986 610 RCS BORDEAUX

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 1ER DÉCEMBRE 2021

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021, s'élevant à 29 035.42 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	29 035.42 €
- Soit un bénéfice distribuable de	29 035.42 €
- Une somme de	10 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action, un montant de	1.00 €
- et le solde, soit	19 035.42 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 1.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 mars 2022, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle
30/06/2020	10 000.00	1.00	10 000.00	0.00	0.00
30/06/2019	10 000.00	1.00	10 000.00	0.00	0.00
30/06/2018	10 000.00	1.00	10 000.00	0.00	0.00

Décision prise par l'associé unique lors des décisions annuelles du 01/12/2021.

Copie certifiée conforme,

Le Président

